



Penthaz, le 5 juin 2026

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Vous êtes convoqués à la séance d'assermentation des Autorités communales pour la législature 2026-2031

**Le mercredi 24 juin 2026  
à 18h30  
à l'Espace Riau (site de la Léchire)**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Assermentation du Conseil communal
3. Assermentation de la Municipalité
4. Election du/de la président(e) du Conseil
5. Election du/de la secrétaire du Conseil
6. Lecture et adoption du PV de la séance d'assermentation
7. Election du/de la 1er-Vice-président(e) et du/de la 2<sup>e</sup> Vice-président(e) du Conseil
8. Election des scrutateurs et suppléants
9. Election du secrétaire suppléant
10. Election de la Commission des Finances
11. Election de la Commission de Gestion
12. Election de la Commission de recours en matière fiscale
13. Election de la Commission des espaces publics
14. Election des délégués de l'AIEE
15. Election du délégué et de son suppléant à l'ASICoPe
16. Election des délégués et de son suppléant à l'ASIVenoge
17. Election du délégué et de son suppléant à l'ASPIC
18. Election du délégué et de son suppléant à l'AJERCO
19. Décision sur le mode de convocation (e-mail et/ou courrier postal)

Dans le but de rendre à cette manifestation toute la solennité requise, Monsieur Pascal Dessauges, Préfet, se permet d'attirer notre attention afin que les tenues vestimentaires soient adaptées.

Pour le Conseil Communal :

Le Président :



La secrétaire :

En cas d'absence, merci d'aviser Mme Nathalie Pahud par tél. 079 667 78 72 ou par e-mail : [secretaire.conseil@penthaz.ch](mailto:secretaire.conseil@penthaz.ch).



Annexe :

**Règlement du Conseil communal** à disposition sur le site web [www.penthaz.ch](http://www.penthaz.ch).

**Commission des finances :**

Le Conseil élit une commission des finances qui examine et rapporte sur le budget, les emprunts, l'arrêté d'imposition, les crédits, les comptes sur demande et toutes parties financières d'un préavis.

**Commission de gestion :**

Le Conseil élit une commission de gestion chargée d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée.

**Commission de recours en matière fiscale :**

Chaque commune doit instituer une commission de recours de trois membres au moins au début de chaque législature pour la durée de celle-ci.

**Délégués AIEE** (Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux) examinent et rapportent sur les comptes de l'association intercommunale.

**Délégués ASICoPe** (Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz) examinent et rapportent sur les comptes de l'association intercommunale.

**Délégués ASIVenoge** (Association Scolaire Intercommunale de la Venoge) examinent et rapportent sur les comptes de l'association intercommunale.

**Délégués ASPIC** (Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes à Cossonay) examinent et rapportent sur les comptes de l'association intercommunale.

**Délégués AJERCO** (Accueil de jour pour les enfants de la région de Cossonay) examinent et rapportent sur les comptes de l'association intercommunale.